



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 12 février 2019

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/07 Affectation du résultat 2018

Comité Syndical du 28 février 2019

N°19/02/07 Affectation du résultat 2018

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les délibérations n°19/02/04, 19/02/05 et n°19/02/06 du Comité Syndical réuni ce jour portant respectivement :

- Adoption des restes à réaliser 2018
- Adoption du compte administratif 2018 ;
- Adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de l'exercice 2018;

Considérant, conformément à l'instruction comptable M49, que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018.

Le compte administratif 2018 présente pour la section de fonctionnement un excédent de **18 417 496,22 €** et pour la section d'investissement un déficit de **121 929,29 €**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AFFECTER en section d'investissement un montant de **121 929,29€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement

2°) INSCRIRE au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » **18 295 566,93€**.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 février 2019

Le Président,

Auguste FAUVEL
de Gestion
